Charlemagne

CONVENTION NATIONALE.

FRC
6858

PÉTITION

Présentée à la Convention nationale, par la section de Molière et Lafontaine, le 14 octobre 1792, l'an premier de la République française.

Case
FRC
16054

REPRÉSENTANS DE LA RÉPUBLIQUE,

LES hordes d'esclaves que les despotes conjurés ont envoyées contre nous pour détruire notre liberté, sont en partie détruites ou vont l'être incessamment, car des soldats républicains sont autant de héros. Mais le monstre de la tyrannie n'est pas le seul qui menace la République : celui de l'agiotage, que la révolution a alimenté jusqu'à présent, sera plus dangereux encore, si on ne s'empresse de détruire ce qui l'alimente, et si, par une loi répressive et terrible, on ne par-

THE NEWBERRY
LIBRARY

vient à l'atteindre jusques dans son repaire pour l'y étouffer. Les agioteurs, ce tourbillon impur d'insectes rongeurs nés de la corruption, de la détresse ou de la dissolution de la machine politique des empires, ne cessent d'envenimer la plaie qu'ils ont faite à la République ; mais il suffit de vous l'indiquer, Citoyens, pour que vous vous empressiez de la guérir.

Une loi a déclaré l'argent marchandise ; et aussitôt on a vu le plus affreux brigandage s'exercer par de vils publicains qui se targuoient d'une protection que les lois ne devroient accorder qu'à la vertu. Ce papier-monnoie d'un peuple libre, hypothéqué sur des domaines immenses que des séducteurs mitrés et enfroqués avoient extorqués à nos aïeux en abusant de leur crédule ignorance, et que le véritable propriétaire a ressaisis; les assignats perdirent, en échange avec l'argent, les deux tiers de leur valeur. Le gouvernement, contraint, pendant un temps, à suivre ce torrent dévastateur, fut obligé, pour satisfaire au prêt des troupes, de faire acheter du numéraire à un taux considérable. *Lorsque le gouvernement d'une part, et le commerce de l'autre, se disputent l'argent*, a dit Mirabeau, *il est mis à l'enchère ; le prix de l'intérêt s'élève, et c'est dans ce funeste combat que les agioteurs profitent des malheurs publics.*

Il sembloit que la révolution du 10 août eût fait rentrer dans le néant cette tourbe dévorante ; mais, à mesure que la tranquillité renaît, leur audace s'accroît, et leur commerce infâme recommence. Représentans du peuple, jetez un regard sur la fin du règne despotique de Louis XIV ; c'est à cette époque où ces vampires opérèrent

la ruine de plusieurs milliers d'individus : maintenant il s'agit d'un intérêt bien plus grand, celui de vingt-cinq millions d'hommes. La République française sera-t-elle donc souillée par le spectacle ignominieux de l'agiotage et de la rapacité ? Non, vous ne le souffrirez pas, citoyens : vous voudrez, sans doute, que les espèces et les assignats ayent la valeur invariable que la République leur a attribuée; vous ne permettrez pas que, dans un pays libre, des agioteurs jouent à la hausse ou à la baisse sur la monnoie de l'État, et qu'elle devienne l'objet de leurs spéculations. Cela tient aussi essentiellement aux mœurs ; et si leur corruption est une des causes qui ont amené la révolution, c'est à leur amélioration que l'on devra la prospérité de la République. Des républicains corrompus sont bientôt des esclaves : la chûte de Rome en est un exemple. Otez donc à ces hommes avides de gains illicites, les moyens d'étayer leur fortune sur des calamités publiques, et purgez le sol de la France de toutes ces plantes parasites qui pompent des sucs qui ne leur sont pas destinés.

Représentans du peuple, les sentimens d'indignation qui animent les citoyens de la section de Molière et de Lafontaine, à la vue d'un agiotage aussi effronté, sont communs à tous les citoyens des autres sections, dont la majorité a adhéré à cette pétition. Nous sommes députés vers vous pour vous inviter, 1°. à abroger la loi qui a déclaré l'argent-marchandise, et qui a donné une si grande latitude aux agioteurs; 2°. à rendre une loi répressive contre tous ceux qui, en échangeant de la monnoie d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, contre les assignats nationaux, don-

108

neroient une valeur de monnoie nationale métallique inférieure à celle qui est attribuée à ces assignats par la loi. Les citoyens qui nous députent vers vous, attendent tout de votre sollicitude et de votre sagesse ; ils sont persuadés que vous prendrez en considération un objet qui intéresse la prospérité du commerce et le salut de la République, pour laquelle ils ont juré de vivre ou de mourir.

Signé, CHARLEMAGNE, fils, président de la section.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.